# **CCAS DE LA PLAINE-SUR-MER**

LOIRE-ATLANTIQUE



# Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration du CCAS du 16 février 2024

#### Délibération n° CA 2024-04

### Nombre de membres

En exercice : 10 Présents : 8 Pouvoirs: 1 Votants: Majorité absolue :

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi seize février à dix heures trente, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de La Plaine-sur-Mer, dûment convoqué le 9 février deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Séverine MARCHAND, Présidente.

### Etaient présents

Séverine MARCHAND, Présidente, Danièle VINCENT, Vice-Présidente,

Marc LERAY, Sylvie DANET, Marie-Andrée RIBOULET, Conseillers municipaux. Marie-Thérèse CHAUVET VIGNERON, représentante des personnes en situation de Handicap,

James DE LA ROCHE SAINT-ANDRE, représentant du Secours Catholique,

Claire DE SONIS, représentante de l'UDAF 44

#### Excusé représenté

Guillaume DE DIEULEVEULT, représentant des personnes âgées, donne pouvoir à Danièle VINCENT

#### Absent non représenté

Katia GOYAT

Secrétaire de séance : Danièle VINCENT- Adoptée à l'unanimité. Le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2023 est arrêté à l'unanimité. Le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2023 est arrêté à l'unanimité.

## **Objet : Finances Exercice 2024 – Affectation des résultats**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2311-5, Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 annexée à l'arrêté modifié du 27 décembre 2005, Vu les résultats 2023 arrêtés suite à l'approbation du compte administratif, Vu le compte de gestion établi par la comptable,

Vu l'absence de restes à réaliser.

Entendu l'exposé de Madame la Présidente,

# Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

AFFECTE au budget de l'exercice 2024 du budget CCAS, les résultats de la manière suivante

Résultat 2023 repris au Budget Primitif 2024	1) Affection en investissement 1068	0,00
	2) Report en fonctionnement 002	13 004.08 €
	3) Report en investissement 001	0,00

**Séverine MARCHAND Présidente** 

**Danièle VINCENT** Secrétaire de séance

Le Président.

AR-Préfecture de Staint Nazaire peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribi essible à par<mark>tir du site 🛚</mark> délai de deux mois suiv Réception par le Sous-Préfet : 01-03-2024

044-264402355:i2024030165eDEnt de l'Éta

Publication le : 01-03-2024

Séverine MARCHAND